LE FRANÇAIS, LANGUE DE COMMUNICATION INTERNATIONALE : CERTIFIER POUR MIEUX INTÉGRER

James Archibald est directeur de l'Unité de formation en traduction de l'Université McGill et responsable du centre d'examen du DELF et du DALF au Québec.

RÉSUMÉ

Dans cet article, l'auteur retrace l'histoire de l'institutionnalisation du DELF pour adolescents et du DELF scolaire dans les écoles montréalaises affiliées à l'Alliance israélite universelle et les avantages de cette certification internationale en français.

INTRODUCTION

En 1999, le Centre d'examen national (Canada/Québec) du DELF[1] et du DALF[2] a entamé un projet d'institutionnalisation du DELF pour adolescents au niveau du secondaire, et ce Centre a fait passer des centaines d'examens depuis cette date.

Ce projet de certification en français s'est réalisé d'abord dans le cadre d'un projet pilote qui a été monté en étroite collaboration avec le réseau des écoles montréalaises affilié à l'Alliance israélite universelle (AIU)[3]. Le français est l'une des langues d'enseignement dans les écoles de l'AIU, et plusieurs élèves de ce réseau poursuivent leurs études dans des établissements entièrement ou partiellement de langue française dans le monde francophone après avoir terminé leurs études secondaires. La certification de leur compétence en français fait partie intégrante de leur préparation à une insertion sociale et scolaire dans un milieu à majorité francophone.

Dans un tel contexte, la certification en français est une façon sûre et indépendante de vérifier la compétence linguistique des candidats et leur capacité à communiquer de manière fonctionnelle dans des situations bien précises, car la vaste majorité des candidats au DELF pour adolescents passaient dans les premières années le 2e degré du DELF à la sortie des études secondaires, les compétences évaluées au 1er degré ayant déjà été acquises au niveau du 1er cycle de l'école secondaire québécoise, sinon avant[4]. Vu que cette certification se fait en fonction de normes internationalement reconnues, les élèves bénéficient d'un diplôme garanti par le ministère de l'Éducation nationale (France) et homologué par des instances intergouvernementales, dont le Conseil de l'Europe et *ALTE (Association of Language Testers in Europe)*, ce qui assure une reconnaissance automatique des compétences acquises et, par le fait même, une plus grande mobilité sur le plan des études postsecondaires et du travail. Il faut reconnaître que les objectifs de qualité et d'universalité de cette certification et du réseau des écoles de l'AIU sont tout à fait compatibles[5].

L'institutionnalisation présente également certains avantages pour les établissements scolaires eux-mêmes. Ceux-ci sont en mesure d'identifier assez rapidement, après analyse des résultats, les forces et les faiblesses de l'enseignement et, surtout, de cerner les aspects soit de l'apprentissage soit de l'enseignement qu'on peut modifier

pour respecter une norme de rendement reconnue à l'échelle internationale. Une analyse serrée des résultats en collaboration avec les membres du centre d'examen du DELF produit des effets bénéfiques à moyen et à long terme pour les écoles et les enseignants soucieux d'améliorer le cursus, l'enseignement et les apprentissages.

L'ÂGE DES CANDIDATS

Au Canada, les premiers candidats au 2e degré avaient 16 ou 17 ans. Dans tous les cas, il s'agissait de candidats parvenus à la fin du cycle d'études secondaires. À priori, un centre d'examen ne pouvait vraiment pas envisager de faire passer le A5 et le A6[6] à des candidats de moins de 15 ans pour des raisons de maturité. Ces deux épreuves « exigeaient du candidat une *compétence culturelle* qui lui permette d'analyser et de discuter des documents authentiques ayant trait à la civilisation française ou francophone[7] (A5) ou au domaine de spécialité[8] qu'il a choisi (A6) »[9].

Il aurait été illusoire d'exiger une telle compétence ou de telles connaissances générales chez des adolescents de moins de 15 ans. Par conséquent, le centre d'examen devait s'assurer que les candidats ayant de 15 à 18 ans possèdent le niveau de compétence linguistique et culturelle, le « bagage » autrement dit, pour pouvoir passer les examens avec profit et pour éviter d'inutiles échecs à ces adolescents. Vu l'objectif de fidélisation à long terme, il fallait à tout prix s'écarter des situations d'échec facilement prévisibles.

LE NOMBRE DE CANDIDATS

Il est bien évident qu'il fallait avoir une masse critique de candidats pour faire fonctionner le centre d'examens. Plus le nombre est important, plus il faut s'assurer d'une infrastructure efficace en termes de secrétariat, de locaux, d'équipement, de surveillants et d'évaluateurs dûment formés.

Nous avons commencé par de petits groupes de candidats bien encadrés par un personnel ayant reçu la formation nécessaire. Les chiffres variaient considérablement en fonction de la situation institutionnelle des centres de passation. Lorsqu'un projet est mené par un établissement ou un réseau relativement modeste, les effectifs estudiantins le sont aussi. Par contre, si tout un réseau scolaire est placé sous convention, les ressources humaines et matérielles dont dispose le centre doivent être, par conséquent, beaucoup plus importantes. Tel était le cas des écoles québécoises affiliées à l'AIU[10].

Normalement, l'institutionnalisation consiste en un projet à long terme. Le projet qui avance par étapes bien planifiées risque de mieux réussir qu'un projet trop ambitieux au départ pour ce qui est des objectifs quantitatifs. Une expansion bien planifiée par étapes successives garantit de meilleures assises au projet d'institutionnalisation. L'histoire de l'institutionnalisation du DELF pour adolescents au Québec a en effet suivi cette trajectoire.

LA SITUATION INSTITUTIONNELLE

Les candidats au DELF pour adolescents, proviennent-ils de l'enseignement privé ou du secteur public ? En fait, nous rencontrons une grande variété de situations dans les divers pays où ce projet de certification s'est implanté.

Le programme québécois se trouvait à mi-chemin entre les deux modèles, dans la mesure où les premiers candidats étaient inscrits dans des écoles « privées » bénéficiant de subventions de l'État québécois et dont les finissants passent des examens sanctionnés par celui-ci. Par ailleurs, le programme recevait également un appui de l'AIU, organisme qui subventionne aussi l'enseignement du français dans les écoles du réseau. C'est l'une des particularités du système scolaire québécois qui permet l'utilisation de crédits de l'État pour le financement du programme des études profanes dans des écoles à caractère confessionnel.

Certains pays où le français n'est pas une langue d'enseignement prévoient des cours de préparation au DELF scolaire. Tel n'est pas le cas du Québec. En fait, les écoles québécoises affiliées à l'AIU n'ont rien prévu de supplémentaire, car après examen des objectifs du programme officiel du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS) et de ceux du 2e degré du DELF, la direction des écoles voyait plutôt une convergence d'objectifs et un plus valu de cette certification[11].

En fonction du long terme, les candidats québécois voient en fait leur préparation s'étaler sur l'enseignement primaire et secondaire, ce qui équivaut à une période de onze ans. Il faut remarquer toutefois une chute radicale dans le nombre d'heures consacrées au français après la 6e année, c'est-à-dire après la fin de l'école primaire. Vu l'accent mis sur la compétence communicative au primaire et un réel déséquilibre entre l'oral et l'écrit, il est vrai que certains candidats éprouvent des difficultés dans les épreuves de français écrit. Les taux de réussite confirment cet état de faits. À l'avenir, il faudrait par conséquent déployer de sérieux efforts pour améliorer le niveau de rendement dans ce sens. Toutefois, c'est grâce aux épreuves du DELF et aux données produites sur la période allant de 1999 à ce jour que nous avons pu préciser les lacunes, ce qui permettra un resserrement éventuel des programmes afin de permettre l'atteinte d'une norme reconnue à l'échelle internationale. Le lien entre le programme de certification et l'amélioration du rendement scolaire est évident.

L'ÉLABORATION DES SUJETS

C'est ici où l'on peut constater une réelle évolution dans l'administration du centre d'examen.

Le modèle d'organisation des épreuves du DELF pour adolescents en vigueur en 1999 préconisait l'élaboration des sujets par les centres d'examen dans les pays concernés. Ce travail se faisait alors par rapport aux normes définies par la Commission nationale du DELF et du DALF ; toute proposition de sujet devait être validée par la Commission nationale afin de garantir la qualité et la fiabilité des sujets, car il s'agissait et s'agit encore de certifications à caractère officiel délivrées par le ministère de l'Éducation nationale (France).

Vu que le réseau des centres d'examen relève des postes diplomatiques à l'étranger et que l'élaboration des sujets se faisait au début sous l'œil vigilant du service culturel des ambassades et des consulats, on pouvait constater le rôle important joué par l'Attaché de coopération éducative ou son équivalent. Malgré les bienfaits de ce système de contrôle de la qualité, l'administration internationale du système était excessivement lourde. La réforme éventuelle du DELF pour adolescents et sa transformation en DELF scolaire devaient centraliser le contrôle de la qualité, alléger le système et le rendre plus performant.

Dès l'ouverture du Centre d'examen du Canada (Québec), l'élaboration des sujets se faisait par une équipe composée d'enseignants du réseau scolaire, de chargés de cours de l'université et de contractuels ayant reçu au préalable une formation de concepteur/évaluateur, soit dans le cadre de stages au CIEP, à l'Université McGill ou à l'Université Laval, soit dans le cadre des stages organisés par le CIEP à l'Université de Caen. À la différence des centres d'examen dans d'autres pays[12], le centre québécois n'a pas eu recours à des concepteurs/évaluateurs du réseau des Alliances françaises, des Instituts français ou du Service culturel (de l'Ambassade ou du Consulat). Il en ressort que le centre québécois a connu une dynamique de développement qui le distingue nettement d'autres centres dans le monde. Cela s'explique en bonne partie par le fait qu'il s'agit d'un territoire francophone et que les ressources pédagogiques du pays lui permettent de fonctionner de manière plus ou moins autonome. Par contre, il ne faut pas oublier que toute proposition d'examen demeurait sujette à validation par la Commission nationale à Sèvres. L'histoire de l'élaboration des sujets prouve la nécessité d'une étroite collaboration avec l'équipe des chargés de mission en poste à la Commission nationale.

La relative autonomie des centres dans les pays francophones reflétait l'historique de la coopération culturelle et linguistique avec la France dans plusieurs domaines, mais ces relations allaient changer au fur et à mesure que la gestion des certifications évoluait vers un système hautement centralisé qui allait répondre et répond toujours aux exigences du cadre commun européen[13]. En fait, il faudrait plutôt parler de l'internationalisation du DELF, ce qui permet aux élèves candidats de partout dans le monde de passer un examen ayant les mêmes exigences universelles sans tomber dans le particularisme d'un état donné. Par conséquent, la compétence en français des adolescents québécois se mesure maintenant à l'aune d'un standard dont la reconnaissance est universelle. Et ils en sortent gagnants !

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

L'un des engagements fondamentaux dans tout le processus d'institutionnalisation devait être la démultiplication de la formation. Certes, on pouvait dans les années 1990 faire démarrer un centre d'examen grâce à l'appui de l'Alliance française, des Instituts français et du Service de coopération des ambassades ou consulats ; toutefois, dès qu'un centre atteignait une certaine masse critique, il fallait absolument former une équipe locale apte à concevoir, faire passer et évaluer les épreuves. Le modèle québécois d'institutionnalisation était probant dans la mesure où l'accent fut d'abord mis sur la formation des pionniers et la démultiplication de cette formation par ceux-ci. Compte tenu du volume croissant de la clientèle, le Service de coopération éducative ne pouvait seul porter le fardeau. Fort de ses succès, le centre d'examen se voyait obligé de développer son propre réseau de spécialistes compétents, en étroite collaboration avec le Service de coopération éducative.

Bien que la demande dans certains établissements de l'Ouest canadien s'est fait sentir dès 2000, le Service culturel de l'Ambassade de France à Ottawa n'a pas fait démarrer à ce moment un programme de formation sur le territoire du reste du Canada, ayant pris la décision dans un premier temps de se prévaloir des services de l'Alliance française et du Service culturel des consulats de France sur le territoire canadien hors Québec, décision qui, à notre avis, a ralenti l'expansion du DELF pour adolescents et la mise en place du DELF scolaire. En octobre 2000, nous avons pris un premier pas en sensibilisant le ministère de l'Éducation de l'Alberta *(Learning Alberta)* aux avantages de cette certification internationale[14]. En novembre de la même année, nous avons remis notre rapport de mission[15] au Service de coopération éducative de l'Ambassade de France à Ottawa et au Service de coopération culturelle du Consulat général de France à Québec. Ce rapport rendait compte de l'intention tout à fait sérieuse du gouvernement albertain de renforcer la didactique des langues secondes dans cette province et de jouer la carte de l'internationalisation. L'Ambassade de France a peu à peu revu la politique d'expansion du réseau des certifications sur le territoire canadien en recon-



naissance du potentiel. Aujourd'hui, plusieurs jeunes Albertains à Calgary et à Edmonton passent le DELF scolaire, et le gouvernement voit en cette offre la valeur ajoutée d'une preuve de compétence en français à portée internationale.

DÉMARCHES INSTITUTIONNELLES ENTREPRISES POUR ASSURER LE SUCCÈS DES CERTIFICATIONS

Vu la relation étroite entre l'École et des certifications à caractère officiel, tous les centres d'examen ont dû envisager des rapports à caractère officiel avec les institutions locales. Cette réalité s'est traduite de plusieurs manières selon les pays d'implantation.

Au Québec, le programme pilote a vu le jour grâce à une entente entre le Centre d'examen du Canada (Québec), l'Université McGill et l'AIU. Sans cet engagement formel, le projet du DELF pour adolescents n'aurait pas vu le jour et nous ne connaîtrions pas le franc succès du DELF scolaire aujourd'hui.

Dès le départ, des ententes à caractère officiel ont pu faciliter le processus d'institutionnalisation. Il est donc important dans tout centre en développement de rechercher des appuis officiels et syndicaux utiles.

En fait, des discussions directes avec le syndicat des enseignants ont permis de convaincre ces derniers du bien-fondé du projet. La situation syndicale peut être particulièrement délicate, car plusieurs syndiqués peuvent croire que l'institutionnalisation d'un système de mesure et d'évaluation externe pourrait être utilisée pour mettre en question l'efficacité des membres du syndicat. Le travail des responsables du centre d'examen consistait à les convaincre de la valeur ajoutée des certifications et à obtenir l'acceptation de la part des enseignants de consacrer des heures supplémentaires à la conception, à la tenue et à la correction des épreuves. À vrai dire, ce n'est pas toujours une bataille facile. La souplesse syndicale ne s'installe que peu à peu. Les écoles québécoises ont aussi investi dans les relations avec les groupes de parents qui ne voyaient pas de prime abord les avantages du DELF pour adolescents dans un programme scolaire déjà surchargé.

Quatre ans après les premières expériences, parents et enseignants commençaient à reconnaître les avantages annoncés d'une double certification[16]. C'est ce qu'on pourrait appeler l'effet de *l'internationalisation locale* de la certification en français, langue seconde. Aujourd'hui, les parents sont les premiers à réclamer l'inscription de leurs enfants aux épreuves du DELF scolaire !

C'est ainsi que le DELF scolaire continue de jouer un rôle important dans le délicat processus d'insertion sociale et scolaire de la jeunesse canadienne tant au Québec que dans le reste du pays.

RÉFÉRENCES

[1] Diplôme d'études en langue française.

[2] Diplôme approfondie de langue française.

[3] Créée en 1860, l'Alliance israélite universelle est aujourd'hui l'une des principales organisations internationales dans le domaine de l'enseignement et de la culture juive. À partir de son siège social à Paris, l'AIU dessert un réseau d'écoles primaires et secondaires dont l'une des langues d'enseignement est le français. De ce fait, l'AIU s'implique dans des projets pédagogiques ayant pour objectif de promouvoir l'étude du français comme langue de communication internationale et de diffuser la culture juive de langue française, car l'AIU a toujours soutenu l'idée que la maîtrise du français est l'un des facteurs essentiels qui facilite l'accession au monde moderne. Son rayon d'action lui permet de joindre un grand nombre de communautés juives dans le monde, notamment en Belgique, au Canada, en France, en Espagne, aux États-Unis, en Israël et au Maroc. Plusieurs écoles secondaires juives montréalaises sont affiliées à l'AIU : Académie Beth Rivkah, Académie hébraïque, École Maïmonide, École Mesifta, École secondaire Bialik, École Yavné, Talmud Torah et Yeshiva Guedola.

[4] Dès septembre 2005, le DELF pour adolescents, devenu le DELF scolaire, a été harmonisé sur le Cadre européen commun de référence pour les langues.

[5] L'actuel DELF scolaire s'aligne sur les niveaux A1, A2, B1 et B2 du Cadre commun européen.

[6] L'équivalent actuel du B1 et du B2.

[7] Thèmes : Études, Travail, Vie quotidienne, Vie culturelle et artistique.

[8] Domaines : Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et juridiques, Sciences de la matière, Sciences de la vie, etc.

[9] Centre international d'études pédagogiques. *Module DELF-DALF, Documents de référence,* p. 16. SÈVRES : Centre international d'études pédagogiques, 2003.

[10] Depuis la mise en place du nouveau DELF scolaire, les inscriptions aux épreuves dans les écoles affiliées à l'AIU ont plus que doublé.

[11] Malgré cette « convergence », ni le MÉLS ni l'Office québécois de la langue française (OQLF) n'ont cru bon de reconnaître l'équivalence de cette certification. Toutefois, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) reconnaît cette certification dans les dossiers d'immigration.

[12] Cotte, R. *et al.* (2000). *Enquête sur le DELF pour adolescents* (inédite). SÈVRES : Commission nationale du DELF et du DALF. Sources : Raoul BOELLINGER, Directeur, Service de coopération linguistique et éducative, Ambassade de France au Chili ; François HUDELOT, Président de la Commission de coordination du Mexique pour le DELF et le DALF, Ambassade de France à Mexico ; Francis LEGROS, Attaché linguistique, et Dominique CHEVALIER, Présidente du Jury du DELF en Pologne (Institut français de Varsovie), Ambassade de France en Pologne ; Véronique REY-RICORD, Directrice des programmes, Alliance française de Rome. Archibald, J. (2003). L'institutionnalisation du DELF pour adolescents. LIMA : *Actes du congrès des XIII SEDIFRALE, Français et Modernité.*

[13] Le CIEP a depuis mis en place un système d'habilitation et une série d'ateliers de formation qui permet de devenir officiellement correcteurs et examinateurs DELF/DALF.

[14] Archibald, J. (2000, 31 octobre). *The institutionalization of certification in French as a foreign or second language.* Edmonton : Languages: Passport for the Millennium, An International Symposium.

[15] Archibald, J. (2000, novembre). *Languages: Passport for the millennium, Report.*

[16] La presse locale a renforcé ce message : « Bialik leads the way in French ». *The Canadian Jewish News* (23 August 2001): B19. « The Bialik model had such a positive reaction among school authorities in Alberta that Edmonton public schools have now made a firm commitment to institutionalize the *DELF* for adolescents enrolled in the network of Edmonton public schools. »